

**Rapport N° 112**  
**Comptes communaux et gestion de l'exercice 2012**

---

Nyon, le 12 juin 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Introduction

Conformément à l'article 74 du règlement du conseil communal, la commission des finances (ci-après Cofin) s'est réunie à trois reprises, soit les 28 mai, 3 et 11 juin 2013, pour examiner les comptes 2012 tels que présentés dans le préavis municipal no 112 du 22 mai 2013. Le quorum a été atteint à chaque séance si bien que la Cofin a été en mesure de délibérer en toute légitimité

Méthode de travail

La commission a rencontré M. C. Uldry, Municipal, accompagné de M.S. Chenuz, chef du service des finances. Ceux-ci ont expliqué et commenté le préavis proprement dit et répondu aux questions des commissaires concernant les comptes détaillés annexés. Elle remercie Monsieur le Municipal et son chef de service pour leur disponibilité.

La commission n'a pas jugé nécessaire de rencontrer les responsables de Fidinter, l'organe de révision de notre commune. Elle a par contre pris connaissance de son rapport de synthèse qui confirme la bonne tenue des comptes et donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2012, tels qu'ils sont présentés et destinés au Conseil Communal.

Retour en arrière

Pour rappel, le budget 2012 de notre commune a été adopté en deux temps par notre conseil puisque la première mouture qui prévoyait un excédent de charges de fr. 11'100'770 avait été refusée lors de la séance du 12 décembre 2011, comme le recommandait la Cofin. Tout en reconnaissant que ce budget était plombé par l'augmentation de la facture du canton pour la péréquation et la réforme policière, la Cofin demandait certaines économies et estimait que les revenus portés au budget avaient été sous-évalués (v. rapport no 22 du 28.11.2011).

Le budget avait été finalement adopté lors de la séance du 20 février 2012, le déficit ayant été réduit de fr. 2'349'400 pour se monter à fr. 8'751'370. Les crédits d'extension des Services Industriels avaient également été réduits de fr. 390'000 pour se monter finalement à fr. 3'235'000.

## Les comptes 2012

Les comptes 2012 bouclent pour finir avec un excédent de recettes de fr. 840'422, ce qui représente une différence de près de fr. 9'600'000 par rapport au budget (v. fr. 11'950'000 par rapport au budget refusé par le cc). Après le mélodrame du refus de la première version du budget par le conseil, la première réaction a été : « tout ça pour ça » ?

La Cofin est, bien entendu, contente d'apprendre un tel résultat, tout en restant perplexe par rapport à la différence expliquée ci-dessus. D'ailleurs, l'essentiel de nos discussions (avec la Municipalité et à l'interne) ont porté sur ce sujet. Les explications données dans le préavis municipal sont parfaitement recevables et très intéressantes, et nous invitons les membres du conseil à le lire attentivement. Nous essaierons de les compléter dans les lignes suivantes.

### Charges par nature (v. pages 80 et 81 des comptes)

Les charges ne dépendant pas d'éléments extérieurs à notre commune (groupes 30, 31 et 36) sont bien maîtrisées ; en dehors de l'achat d'eau, d'énergie et de combustible (ligne 312), le budget prévoyait un montant de fr.75,2 mio et pour finir, la somme dépensée est de fr. 72,9 moi, soit une différence de **fr. 2,3 mio**.

Cette différence est due des projets reportés ou jugés non indispensables, d'une situation de postes vacants au sein du personnel de la commune et de subventions inférieures à celles prévues. Le report de l'adoption du budget 2012 au mois de février a aussi contribué à cette situation.

Les intérêts passifs (groupe 32) sont inférieurs de fr. 200'000 à ce qui était prévu : taux d'intérêt très bas et bonne gestion de la dette expliquent cette différence.

Le montant des remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (groupe 35) est de fr. 1 mio plus élevé que prévu. Cette différence est en grande partie due à la facture finale de 2011 du canton qui représentait une dépense supplémentaire de fr. 4,8 mio, dont à déduire fr. 4 mio provisionnés dans les comptes 2011. Selon les dernières informations, il semble que la différence entre les acomptes versés en 2012 et la facture finale ne devraient pas être trop importante.

Les autres groupes de compte n'appellent pas de commentaire particulier ; référez-vous aux explications données dans le préavis municipal.

### Revenus par nature (v. pages 82 et 83 des comptes)

Des revenus supérieurs à ce qui avait été prévu sont pour beaucoup dans la réduction du déficit prévu au budget.

Les revenus dont les montants sont plus importants que ce qui avait été prévu au budget (v. tableau, page 9 du préavis) proviennent de l'impôt à la source (+fr.2,43 mio), de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+fr1,37 mio). et de l'impôt frontalier (+ 1 mio), en fait des impôts liés essentiellement à la conjoncture et par conséquent volatiles, sensibles à l'économie et donc difficiles à prévoir.

Réunis, ces trois impôts ont rapporté **fr. 4,8 mio** de plus que prévu. A cela s'ajoute un différentiel de fr. 2,8 mio provenant du groupe 43 (taxes, émoluments, produits ventes). Ces éléments donnent aussi un bon aperçu de la vitalité de l'économie nyonnaise mais démontrent à quel point les effets conjoncturels peuvent influencer les comptes de notre Ville. Un rapide calcul montre qu'un tiers de nos recettes dépendent des effets conjoncturels.

On notera encore qu'avec le nouveau système mis en place depuis plusieurs années, le calcul des acomptes fait par l'administration cantonale est de plus en plus juste (v. impôt sur le revenu avec seulement fr. 160'000 d'écart par rapport au budget) et que les effets de rattrapage devraient bientôt disparaître des résultats.

On constate donc qu'il n'est pas facile d'établir un budget quant aux recettes futures, notamment pour les impôts dits « conjoncturels ». Pour y parvenir, la Municipalité a de plus en plus de contacts avec les services de l'administration fiscale du canton ainsi qu'avec les représentants des acteurs économiques afin d'avoir un maximum d'informations, ce qui lui permet d'améliorer la finesse du

pronostic. L'étude des plans de quartier quant à leur contribution fiscale fait partie aussi des réflexions.

De son côté, la Cofin suggère une solution qui sera exposée dans les vœux à la fin de ce rapport.

Les explications ci-dessus complètent les informations données dans le préavis municipal.

#### Comptes d'investissements (v. tableaux pages 12 et 13 du préavis)

On constate des dépenses d'investissement pour fr. 19,3 mio, soit fr. 3 mio de plus qu'en 2011, mais bien inférieures aux fr. 42 mio budgétés. Notre marge d'autofinancement est bonne (fr. 14,7 mio) et notre dette a augmenté d'une manière très mesurée (+ fr. 5 mio).

Il s'agit tout de même de garder la tête froide par rapport à l'avenir ; l'établissement des prochains budgets sera très délicat, et nous devons tenir compte du fait que notre ville va s'engager dans d'importantes dépenses d'investissements. A titre informatif, notre conseil a voté en 2012 pour **fr. 29 mio** de crédit d'investissement, et pour 2013, au moment de la rédaction de ce rapport, nous en sommes déjà à **fr. 24,3 mio**.

En fonction de notre marge d'autofinancement qui sera sûrement insuffisante pour couvrir l'entier des investissements, il faudra réfléchir à d'autres solutions pour les financer :

- **L'emprunt** est l'une des possibilités, les taux actuels sont bas et notre ville est bien cotée auprès des établissements bancaires. Attention tout de même, le but n'étant pas de laisser des dettes importantes aux prochaines générations (au 31.12.2012, nous avons un endettement brut de fr. 153,6 mio)
- **L'impôt affecté** est une autre possibilité. Comme déjà dit dans de précédents rapports, la Cofin n'est pas opposée à cette solution.
- Autre possibilité, la **valorisation d'actifs**.

#### Quelques questions de détail de la Cofin par rapport aux comptes 2012

(utilisez votre brochure des comptes, cela facilitera la compréhension de ce qui suit)

Compte 174.3141.00 (Centre sportif Le Rocher, entretien bâtiment, page 20), dépense de fr. 167'652 par rapport à fr. 90'400 au budget : il n'y a pas eu de demande de crédit supplémentaire dans le sens que ce dépassement a été compensé. Cela fait partie des comptes 3141 (entretien bâtiments) auquel est attribué une enveloppe générale. Du moment qu'un dépassement est compensé à l'interne de l'enveloppe, il n'y a pas de demande de crédit supplémentaire. Cette solution pour le compte 3141 a été présentée à la Cofin et acceptée lors de l'établissement du budget. Précision finale tout de même : ce dépassement est dû à des travaux de sécurisation de la charpente (fr. 31'500), assainissement de filtres à charbon actif (fr. 21'500) et réfection des joints de carrelage des bassins (fr. 20'000).

Compte 351.3185.00 (Service des bâtiments, honoraires et frais d'études, page 35), fr. 50'000 pour un crédit supplémentaire selon décision municipale: en fait il s'agit d'un mandat d'étude pour le projet de réalisation de la déchèterie. Précision utile: ce crédit est compensé par une économie dans le compte Traitement des déchets (450.3526.00, page 47).

Compte 352.3011.00 et 352.3012.00 (salle communale, p 35-36), soit une dépense de traitements de fr. 75'985 (budget : fr. 95'700) et des salaires personnel auxiliaires pour fr. 62'066 (budget : fr. 0) Nous avons ici un bon exemple de ce qui se passe au niveau des comptes dans le cadre des salaires du personnel fixe et des auxiliaires en cas de remplacement pour cause de maladie **ou** accident. L'explication concerne l'ensemble du Service Sports mais explique bien le mécanisme appliqué à tous les services :

- Il y a eu des réaffectations du personnel et de nombreuses maladies à relever. Si l'on totalise les dépenses salariales de l'ensemble du Service Sport, manifestation et maintenances, les dépenses sont conformes au budget au niveau du personnel fixe (3011). Il y a par contre un dépassement de fr. 290'000 concernant le personnel auxiliaire (3012) consécutifs à des remplacements. Ce montant est **compensé** à hauteur d'environ 2/3 entre les indemnités

- maladies (comptabilisées à RRH, 130.4361.00, page 9) et les indemnités accidents (comptabilisées à Sport, M. & M., dans le cas de la salle communale : 352.4361.00, page 36).
- Concernant le remboursement des indemnités maladie, quelques membres de la Cofin suggèrent que les montants soient versés dans les comptes réellement concernés par ces absences afin d'avoir une vision réelle de chaque compte : cela peut être important, notamment dans des comptes fermés à partir desquels il est calculé une taxe que les citoyens vont payer.
  - La même remarque vaut aussi pour les rubriques « eau, gaz, électricité » ou « chauffage » regroupées dans le compte 358, « Gestion des énergies des bâtiments communaux ».

La Municipalité a expliqué que cette manière de faire avait été décidée pour avoir plus de cohérence concernant ces frais.

Compte 612.4272.00 (taxes de stationnement, parkings « couverts », page 60), fr. 49'468 par rapport à fr. 90'000 au budget, pourquoi une telle différence ? En fait, il s'agit d'une erreur de comptabilisation : le produit du 2<sup>ème</sup> semestre a été comptabilisé à tort dans le compte 611 (parkings « ouverts »).

Compte 821.4351.02 (différence couverture réseau, page 77), fr. 790'000 de revenu: en lien avec les exigences de l'ELCOM, il a été tenu compte de la différence de couverture de réseau. Un produit a été comptabilisé en lien avec la différence entre le rendement auquel nous avons droit et le rendement effectif. Ce produit devrait conduire les SI à augmenter les tarifs les années suivantes. Il s'agit d'écritures nouvelles et complexe; l'opération se fait en deux temps, soit :

- calcul du différentiel sur le rendement du réseau selon les données de l'ELCOM
- mise en équilibre du dicastère par une attribution ou un prélèvement sur les fonds (attribution dans le cas présent).

Une question concerne trois lignes de compte dont la réponse est donnée par le service RRH ; il s'agit des comptes :

- 420.3011.00 (traitements, service de l'urbanisme, p. 42)
- 600.3011.00 (traitements, service de police, p. 58)
- 800.3011.00 (traitements, services industriels, p. 74)

Ces trois services ont vu leur chef quitter leur emploi à la commune en 2012 et il est admis qu'une indemnité de départ leur a été versée. La Cofin a demandé à connaître le montant global versé en 2012 et le nombre de personnes concernées ; les comptes cités ci-dessus ont-ils été impactés en 2012 par ces indemnités ?

Réponse : oui, les comptes cités ci-dessus ont été impactés par ces indemnités. Le montant global à charge de l'exercice 2012 est de fr. 224'876. Le nombre de personnes concernées par ces indemnités est de trois.

### Conclusions

Les budgets se suivent et se ressemblent ; les comptes se suivent et se ressemblent ; les conclusions du rapport de la Cofin concernant les comptes se suivent et se ressemblent. Cette « règle » est valable aussi pour cette année.

Que dire de ces comptes 2012 ? Ils sont bons puisqu'ils sont positifs ! Les optimistes se réjouiront et les pessimistes trouveront toutes sortes de raisons pour s'inquiéter.

La Cofin relève deux points importants qui, combinés, nous amènent à ce résultat:

- Comme c'est le cas depuis plusieurs années, une bonne maîtrise des charges qui sont sous le contrôle de la Municipalité. Le système des enveloppes et la volonté de compenser les crédits supplémentaires chaque fois que cela est possible y contribue ; c'est une bonne chose.
- Les rentrées fiscales sont à nouveau en hausse par rapport à l'année précédente et quand la surprise n'est pas là où on l'attend, on la trouve ailleurs.

La marge d'autofinancement est bonne ; il est impératif qu'elle reste importante au vu des investissements à venir. On peut qualifier notre dette de stable, même si elle reste élevée par rapport aux communes de même taille (nombre d'habitants).

Concernant les dépenses liées au Canton, c'est toujours le brouillard par rapport à 2 données sur 3 que nous ne connaissons pas (facture sociale et résultats des autres communes). On parle

beaucoup actuellement d'une nouvelle clé de répartition entre le Canton et les communes. Espérons que les négociations tourneront à l'avantage des communes, ce qui nous amènerait un bon bol d'air.

Comme chaque année, la Cofin se réjouit du résultat des comptes qu'elle examine et se tourne déjà avec un peu d'appréhension vers le prochain budget.

Nous terminerons ce rapport par les vœux de la Cofin ; nous en exprimerons trois.

- Le premier concerne les rentrées fiscales : depuis plusieurs années, les impôts rapportent beaucoup plus que ce qui a été budgétisé (différence budget – réalité : + 7,5 mio en 2006, + 5,8 mio en 2007, + 6,2 mio en 2008, + 2,6 mio en 2009, + 12,5 mio en 2010, + 4,5 mio en 2011 et + 5,1 mio en 2012). A chaque fois il y a eu une explication pour ces différences (effet de rattrapage, bonne conjoncture), mais à chaque fois il y a une différence conséquente. La Cofin est bien consciente que la prévision des rentrées fiscales est très aléatoire, mais elle souhaite que l'on tienne compte de ces différences lors de l'établissement des prochains budgets. Elle propose donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'intégrer une nouvelle ligne au budget qui corrigerait partiellement cette différence. Cela se pratique déjà au niveau des charges (compte 130.3011.03, démarche d'économie, page 8) qui représente les économies qui doivent se réaliser par la vacance de postes de travail.
- Le deuxième concerne les remboursements de traitement ainsi que les frais de gaz, eau, électricité et chauffage : la Cofin souhaite trouver dans les comptes une ventilation de ces revenus, d'une part, et de ces charges, d'autre part afin d'avoir une vue plus précise des charges et revenus dans les services concernés, notamment les comptes fermés.
- Le troisième concerne le rapport de Fidinter, organe de révision de notre commune. Comme dit plus haut dans ce rapport la Cofin a reçu le rapport de synthèse de cette société. Dorénavant elle souhaite recevoir le rapport complet de l'organe de révision, y compris le détail des audits et les recommandations.

Au terme de notre examen et au vu des informations complémentaires fournies par la Municipalité, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 112 concernant les comptes communaux et gestion de l'exercice 2012,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2012 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. de comptabiliser l'excédent de revenu sur le compte Capital N° 9290.01 ;
3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2012.

La Commission des Finances :

Mesdames, Bernadette Nelissen, Jessica Jaccoud, Messieurs Yvan Cornu, David Lugeon, Jean Bischofberger, Laurent Mieville, Luciano de Garrini, Jacques Pittet, David Saugy, Philippe-Jean Perret, Pierre Girard, président et rapporteur.